



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél : 032 492 18 29
www.sorvilier.ch / adm.sorvilier@bluewin.ch
Ouvert le lundi de 16h à 18h30

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE
JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

BULLETIN D'INFORMATION

Quotité d'impôt et Taxes 2019

Quotité d'impôt à 1,80 (inchangée)

Taxe immobilière : 1,5‰ de la valeur officielle (inchangée)

Taxe d'exemption du service des sapeurs-pompiers : 8% de l'impôt cantonal (inchangée)

Taxe de l'alimentation en eau :

CHF 3.60 taxe par UR (2018 : CHF 2.- par UR)

CHF 1.80 m³ taxe de consommation (2018 : CHF 1.-par m³)

Taxe des eaux usées :

CHF 3.50/m³ épuration (inchangée)

CHF 16.-- / UR (inchangée)

Taxe des chiens : CHF 50.00 village, CHF 40.00 ferme à l'extérieur (inchangée)

Taxe des déchets : CHF 70.00 par personne majeure (inchangée)

FOADM

Dès janvier 2019 la feuille officielle d'avis du district de Moutier se trouvera dans le journal « La Semaine ».

Fête des sapins : samedi 15 décembre 2018

La traditionnelle Fête des Sapins, organisée par la Bourgeoisie, aura lieu au Hangar du Prés des Colons le samedi 15 décembre 2018. Début des festivités à 10h00. Venez nombreux soutenir les organisateurs de cette manifestation. Occasion d'acheter un sapin de Noël à CHF 10.-.

Administration municipale

Le bureau municipal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019. Réouverture le lundi 7 janvier 2019 aux heures habituelles, soit le lundi de 16h00 à 18h30.

Service des eaux

Le Service des eaux vous recommande de surveiller vos conduites pour éviter des dégâts dus au gel.

Entretien des routes communales

Le sablage et le salage des routes seront réduits durant cet hiver en raison des coûts et de l'environnement, les chemins n^{os} 874, 961, 963, 969 et 976 ne seront pas dégagés avant le 1^{er} avril. Tout citoyen désirant faire déblayer sa place privée ou un chemin pendant la période hivernale doit faire une demande écrite auprès du secrétariat municipal, suivant la surface à déblayer un émolument sera perçu. Toutefois, le Conseil municipal décline toute responsabilité quant aux dégâts causés par les remparts de neige, il ne peut être tenu responsable en cas d'accidents survenus sur les routes et les trottoirs, car chacun doit s'adapter à la situation.

Transfert du service social

Dès le 1^{er} janvier 2019, la municipalité adhèrera au Service social Centre-Orval à Valbirse pour raison de proximité. Nous remercions le Service Social Régional de Tavannes de la bonne collaboration entretenue durant de nombreuses années.



Nouvel horaire pour le bureau de vote dès le 1^{er} janvier 2019

Veillez prendre note du nouvel horaire en vigueur pour le bureau de vote : le dimanche des votations de 10h30 à 11h45. Le vote par correspondance peut être déposé dans la boîte aux lettres jusqu'au dimanche matin à 9h30.

Rapport d'analyse de l'eau potable

Plusieurs échantillons d'eau prélevés le 29 mai 2018 ont été analysés par le laboratoire cantonal. Sur le plan bactériologique, ces résultats répondent aux dispositions légales. Toute l'eau est traitée par des rayons UV.

Contrôle de caisse sans avis préalable

Un contrôle de caisse sans avis préalable a eu lieu le 17 octobre 2018 par la fiduciaire Soresa. Tout a été trouvé parfaitement en ordre.

Péréquation financière 2018

Le canton de Berne a versé : CHF 70'511.- de prestation complémentaire au titre de la réduction des disparités, CHF 86'135.- de prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges géotopographiques excessives, CHF 2'694.- de prestation complémentaire aux communes supportant des charges sociodémographiques.

Permis de construire accordés

Les permis de construire suivants ont été octroyés ces derniers mois par la Municipalité :

- M. Marc Aeberhard : couverture de la terrasse,
- M. et Mme Patrick et Liselotte Deloy : pose d'un avant-toit sur façade nord,
- M. Jean-Pierre Lüthi : rénovation façade en bois avec ouverture de 2 fenêtres,
- Mme Joëlle Bouchat : installation d'une pergola bioclimatique à lamelles, couvrant la terrasse actuelle.

Révision du plan d'aménagement local

Notre plan d'aménagement local est actuellement en révision. Il devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2019.

Avec nos meilleures salutations.

CONSEIL MUNICIPAL

Sorvilier, décembre 2018